



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 09 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le samedi 09 avril, à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MEILHAN-SUR-GARONNE, dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Régine POVEDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2022

- ◆ **PRESENTS** : Régine POVEDA, Thierry MARCHAND, Véronique MUSOLINO, Jacqueline AGOSTINI, Mireille BUSSY, Serge CAZE Catherine CÈNES, Gilles DUSOUCHET, Francis LACOME, Fabienne GUIPOUY-LAFARGUE
- ◆ **ABSENTS OU EXCUSÉS** : Emilie MAILLOU, Céline PONS, Cédric LAFFARGUE, Jean BARBE, Corine GLEYROUX
- ◆ **POUVOIRS** : Emilie MAILLOU à Thierry MARCHAND, Céline PONS à Mireille BUSSY
- ◆ **SECRETAIRE DE SEANCE** : Cathy CENES

En ouverture de la séance, **Madame la Maire** tient à faire observer une minute de silence en la mémoire des nombreuses victimes de la guerre en Ukraine.

Elle informe que suite à l'appel de la Protection civile et de l'Association des maires de France, le CCAS a mis en place une permanence à l'ancienne ferronnerie permettant, avec des bénévoles, de collecter, trier et conditionner toutes sortes de dons : vêtements adultes et enfants, matériel logistique (lits de camp, sacs de couchage, matériel électrique), produits d'hygiène et produits pharmaceutiques de secours. En une semaine, 54 donateurs se sont manifestés permettant ainsi de charger deux véhicules à destination du pôle de regroupement de la Protection civile à Damazan.

Madame la Maire tient à remercier chaleureusement les membres du CCAS qui ont tenu les permanences ainsi que les généreux donateurs.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/02/2022

Madame la Maire demande aux élus de bien vouloir faire part de leurs observations éventuelles concernant le procès-verbal du 05 février 2022. Celui-ci est approuvé **à l'unanimité**.

ORDRE DU JOUR

1- Proposition de dossiers avec débat :

- Dossier n°01 : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 (commune)
- Dossier n°02 : affectation des résultats 2021 (commune)
- Dossier n°03 : vote des taxes communales 2022 (commune)
- Dossier n°04 : vote du Budget Primitif 2022 (commune)
- Dossier n°05 : approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021 (camping)
- Dossier n°06 : vote du Budget Primitif 2022 (camping)
- Dossier n°07 : proposition d'achat de terrains communaux

2- Proposition de dossiers techniques :

- Dossier n°08 : point sur les travaux d'aménagement du bourg
- Dossier n°09 : point sur les travaux de restauration de la chapelle de Tersac
- Dossier n°10 : renouvellement des tickets restaurant pour le personnel communal
- Dossier n°11 : mouvement de personnel – création de postes « PEC »

3- Informations diverses

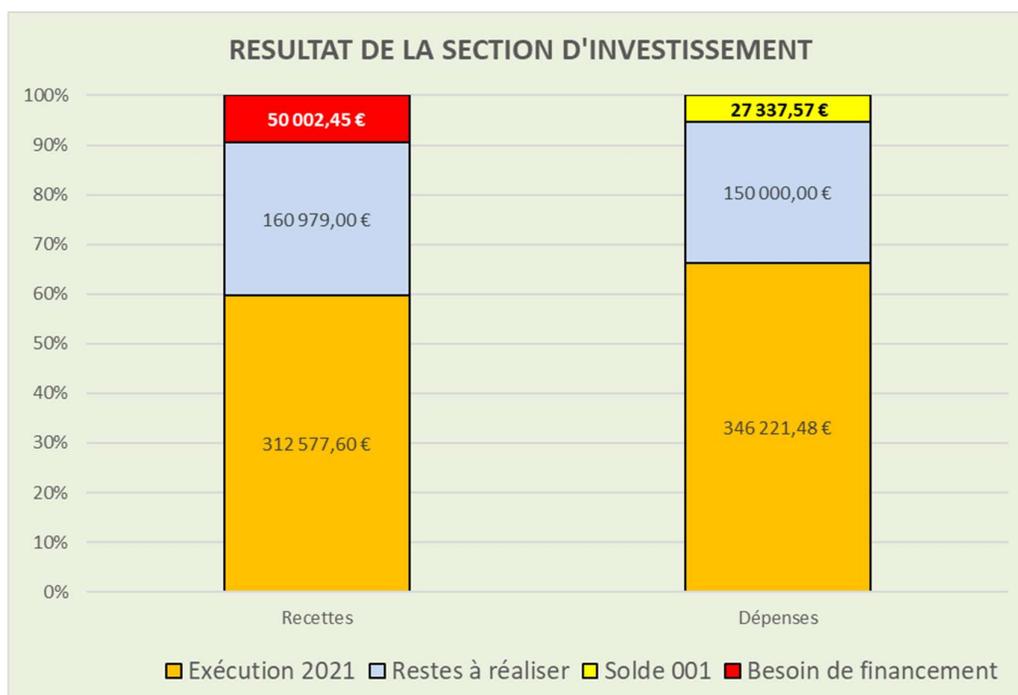
4- Questions orales (30 min)

DOSSIER N°1
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (Commune)

Madame la Maire présente le compte administratif 2021 de la commune.

<i>Situation comptable - COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE - 2021</i>			
<i>Chapitres ventilés par Articles</i>			
<i>(Dépense - Section Investissement)</i>			
Art.	Désignation	Total Budget	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilés	103 241,00	83 080,21
1641	Emprunts en euros	100 000,00	81 476,28
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 241,00	1 603,93
20	Immobilisations incorporelles	10 800,00	4 000,00
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	4 800,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	6 000,00	4 000,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	3 422,39
2041582	Bâtiments et installations	10 000,00	662,39
20422	Bâtiments et installations	0,00	2 760,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	38 390,62
2111	Terrains nus	0,00	7 272,00
21318	Autres bâtiments publics	4 000,00	3 222,00
2138	Autres constructions	9 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	7 000,00	6 792,90
21538	Autres réseaux	0,00	2 666,38
21571	Matériel roulant	0,00	1 450,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	5 000,00	5 815,29
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	6 231,36
2184	Mobilier	0,00	159,36
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	4 781,33
23	Immobilisations en cours	490 000,00	217 328,26
2312	Agencements et aménagements de terrains	10 000,00	0,00
2313	Constructions	225 000,00	211 416,42
2315	Installation, matériel et outillage techniques	255 000,00	5 911,84
45	Comptabilité distincte rattachée	427 000,00	0,00
45811	MOT VGA SEQ.2 ET 4	336 000,00	0,00
45812	MOT DPT SEQ.2 et 4	91 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	0,00
2313	Constructions	20 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	4 170,00	0,00
2315	Installation, matériel et outillage techniques	4 170,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		1 125 211,00	346 221,48

(Recette - Section Investissement)			
Art.	Désignation	Total Budget	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et reserves	22 067,00	16 353,83
10222	FCTVA	15 067,00	11 727,93
10226	Taxe d'aménagement	7 000,00	4 625,90
13	Subventions d'investissement reçues	346 159,00	49 680,88
1321	Etats et établissements nationaux	42 000,00	12 542,40
1322	Régions	40 200,00	22 512,18
1323	Départements	73 900,00	0,00
13251	GFP de rattachement	63 094,00	0,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	5 000,00	0,00
1328	Autres	15 000,00	8 000,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	100 885,00	2 264,30
1342	Amendes de Police	6 080,00	4 362,00
16	Emprunts et dettes assimilés	153 241,00	211 114,76
1641	Emprunts en euros	150 000,00	210 640,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 241,00	474,76
45	Comptabilité distincte rattachée	427 000,00	0,00
45821	MOT VGA SEQ.2 ET 4	336 000,00	0,00
45822	MOT DPT SEQ.2 et 4	91 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	164 483,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	164 483,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	35 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	35 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	429,00	35 428,13
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	0,00	32 718,99
2115	Terrains bâtis	0,00	2 281,01
28041582	Bâtiments et installations	429,00	428,13
041	Opérations patrimoniales	4 170,00	0,00
2031	Frais d'études	4 170,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		1 152 549,00	312 577,60



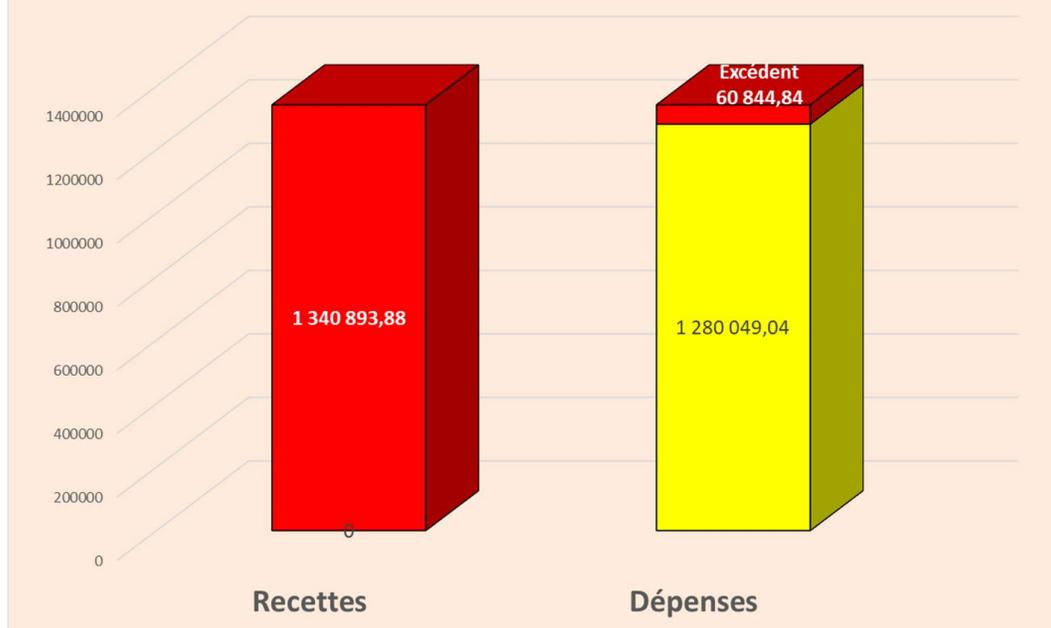
(Dépense - Section Fonctionnement)

Art.	Désignation	Total Budget	Réalisé
011	Charges à caractère général	340 155,00	295 074,35
60611	Eau et assainissement	16 000,00	10 594,41
60612	Energie - Electricité	25 000,00	24 561,66
60613	Chauffage urbain	30 000,00	22 259,08
60622	Carburants	5 000,00	3 967,01
60623	Alimentations	1 000,00	671,71
60624	Produits de traitement	0,00	813,17
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	3 953,12
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	331,58
6064	Fournitures administratives	4 000,00	5 536,34
6065	Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	100,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	4 000,00	6 954,79
6068	Autres matières et fournitures	50 434,00	21 443,66
611	Contrats de prestations de services	40 000,00	40 610,21
6122	Crédit-bail mobilier	13 361,00	13 002,05
6135	Locations mobilières	8 000,00	6 998,64
61521	Terrains	8 000,00	3 474,50
615221	Bâtiments publics	5 000,00	3 633,00
615228	Autres bâtiments	5 000,00	4 036,80
615231	Voiries	10 000,00	7 962,00
61551	Matériel roulant	2 500,00	3 823,46
61558	Autres biens mobiliers	4 000,00	309,00
6156	Maintenance	15 000,00	13 037,77
6161	Multirisques	10 000,00	17 378,11
617	Etudes et recherches	0,00	855,00
6182	Documentation générale et technique	60,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 500,00	2 928,00
6188	Autres frais divers	500,00	45,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00	45,73
6226	Honoraires	5 000,00	7 761,20
6227	Frais d'actes et de contentieux	50,00	0,00
6228	Divers	3 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	798,48
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	8 267,93
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	902,58
6238	Divers	100,00	267,55
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 536,46
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	14 249,69
627	Services bancaires et assimilés	500,00	684,02
6281	Concours divers (cotisations...)	500,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	800,00	760,99
62876	Au GFP de rattachement	30 000,00	32 145,42
62878	A d'autres organismes	100,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	154,77
63512	Taxes foncières	9 000,00	8 279,00
6358	Autres droits	50,00	40,46

(Dépense - Section Fonctionnement)			
Art.	Désignation	Total Budget	Réalisé
012	Charges de personnel et frais assimilés	700 650,00	696 290,60
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	8 000,00	5 207,73
6218	Autres personnel extérieur	25 000,00	27 503,76
6331	Versement mobilité	2 000,00	1 814,92
6332	Cotisations versées au FNAL	2 000,00	1 915,65
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	9 500,00	9 085,94
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	1 200,00	1 149,42
6411	Personnel titulaire	395 000,00	391 049,31
6413	Personnel non titulaire	25 000,00	30 546,19
6451	Cotisations à l'URSSAF	58 000,00	58 632,16
6453	Cotisations aux caisses de retraite	115 000,00	108 036,22
6454	Cotisations aux ASSEDIC	800,00	1 244,81
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 000,00	39 251,44
6456	Versement au FNC du supplément familial	650,00	1 158,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 500,00	1 405,60
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	4 000,00	3 604,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	25,00
6488	Autres charges	13 000,00	14 660,45
014	Atténuations de produits	16 731,00	0,00
739211	Attributions de compensation	16 731,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	249 956,00	239 780,20
6518	Autres	200,00	2 080,86
6531	Indemnités	49 000,00	48 843,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 200,00	8 180,72
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00
6542	Créances éteintes	50,00	0,00
6553	Service d'incendie	43 516,00	43 515,53
65548	Autres contributions	88 140,00	102 844,82
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	814,00
657362	CCAS	15 000,00	0,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	34 850,00	33 500,00
65888	Autres	7 500,00	1,27
66	Charges financières	15 600,00	13 475,76
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	13 367,96
6615	Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	600,00	107,80
67	Charges exceptionnelles	260,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	250,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	10,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	164 483,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	164 483,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	429,00	35 428,13
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	2 281,01
6761	Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.	0,00	32 718,99
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	429,00	428,13
	TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 488 264,00	1 280 049,04

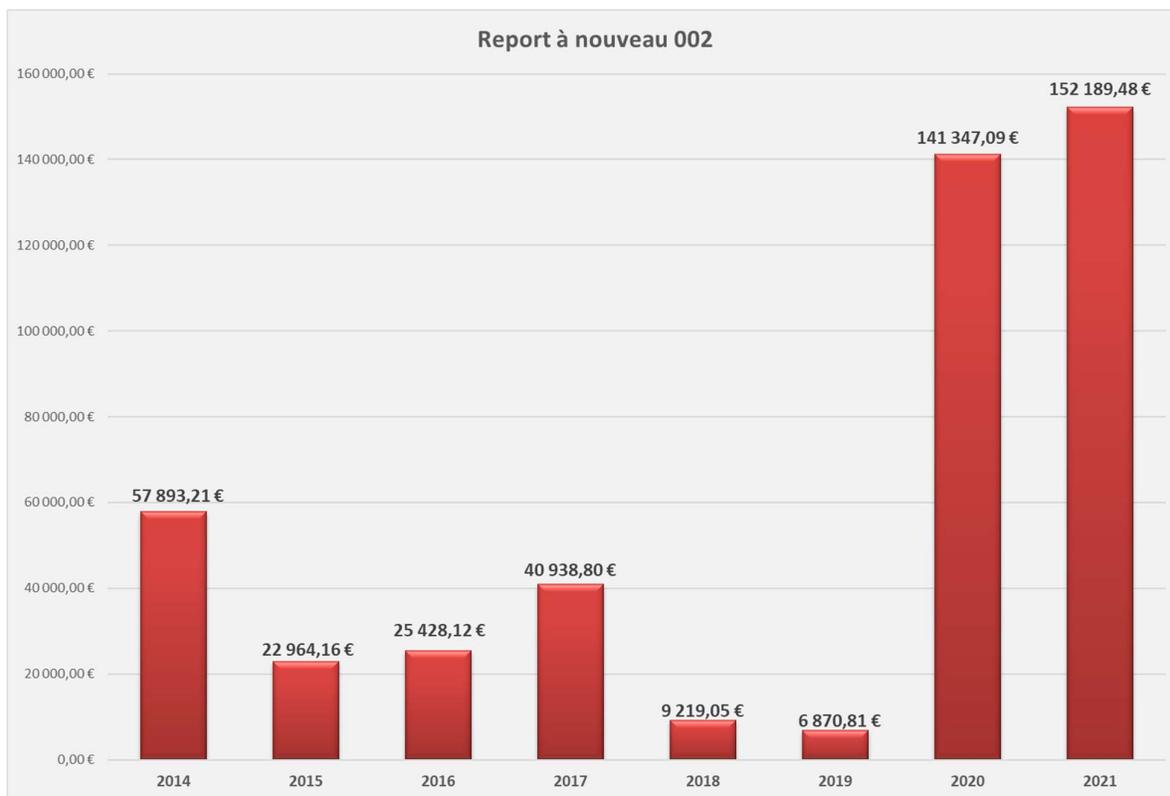
(Recette - Section Fonctionnement)			
Art.	Désignation	Total Budget	Réalisé
013	Atténuations de charges	45 000,00	43 466,02
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	45 000,00	43 466,02
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	87 750,00	75 589,72
7022	Coupes de bois	300,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	732,00
70312	Redevances funéraires	150,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du dom.public communal	1 800,00	1 427,15
70632	A caractère de loisirs	5 000,00	4 145,40
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	25 000,00	23 468,45
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 000,00	877,74
70846	au GFP de rattachement	25 000,00	28 903,43
70848	aux autres organismes	20 000,00	11 482,91
70876	par le GFP de rattachement	5 000,00	4 106,64
70878	par d'autres redevables	0,00	446,00
7088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	500,00	0,00
73	Impôts et taxes	730 206,00	732 652,00
73111	Impôts directs locaux	674 656,00	678 795,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 500,00	724,00
73223	Fds de péréquation des ress com et intercom	25 000,00	25 863,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	50,00	0,00
7381	Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	28 000,00	27 270,00
74	Dotations, subventions et participations	376 945,00	375 357,38
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	23 373,00	23 373,00
7411	Dotation forfaitaire	183 000,00	183 028,00
74121	Dotation de solidarité rurale	113 000,00	115 202,00
74127	Dotation nationale de péréquation	11 000,00	9 889,00
744	FCTVA	1 200,00	2 768,89
74718	Autres	300,00	947,52
74748	Autres communes	35 000,00	30 947,92
7478	Autres organismes	4 000,00	5 000,00
7482	Compes.perte taxe ad.aux droits mut.,taxe pub fon.	72,00	26,00
74832	Attribution du fonds départ. péréquation taxe pro.	5 000,00	4 175,05
7488	Autres attributions et participations	1 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	46 005,00	35 190,41
752	Revenus des immeubles	35 000,00	35 189,09
7561	Régies dotées de la seule autonomie financière	11 000,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	5,00	1,32
76	Produits financiers	10,00	97,31
761	Produits de participations	10,00	97,31
77	Produits exceptionnels	41 000,00	78 541,04
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	1 000,00	408,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	35 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	40 000,00	43 133,04
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	1 346 916,00	1 340 893,88

Résultat net de fonctionnement 2021
Commune de Meilhan

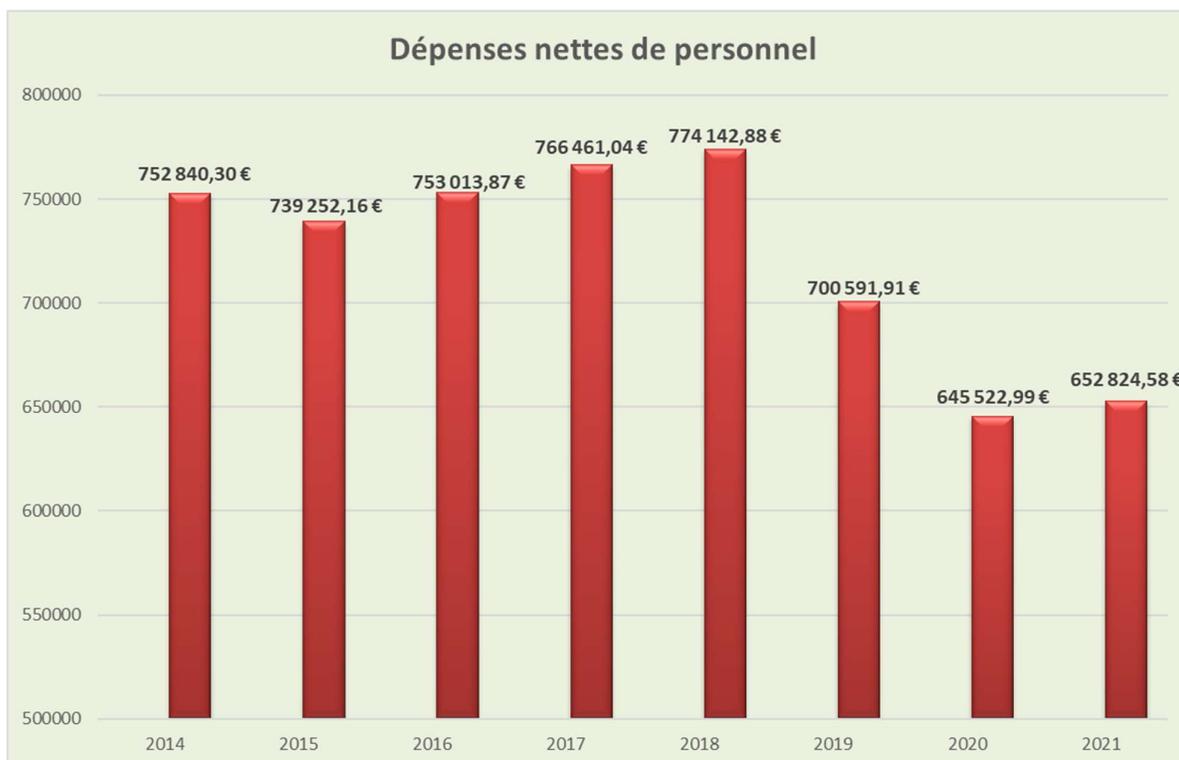


ANALYSE BUDGETAIRE 2021

1/ Un excédent de fonctionnement reporté confortable

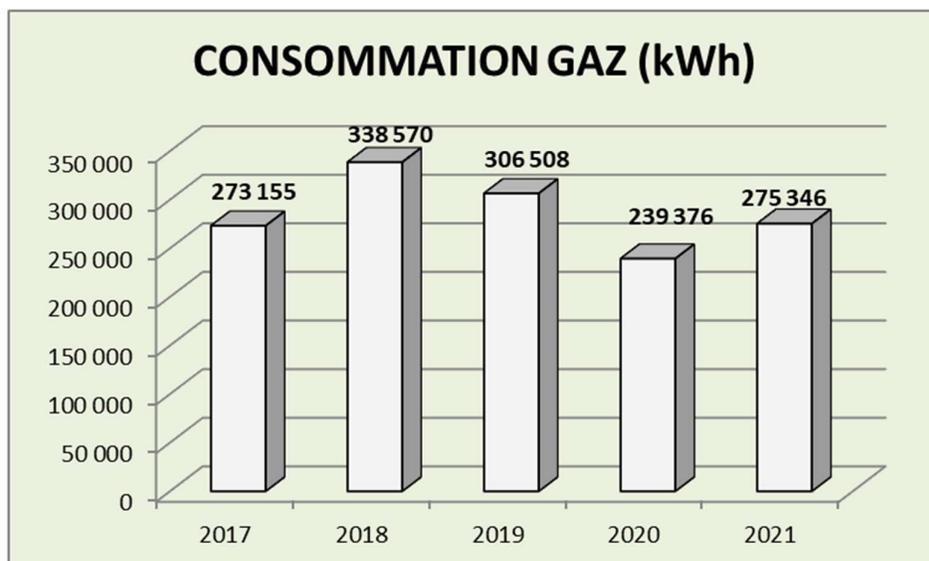
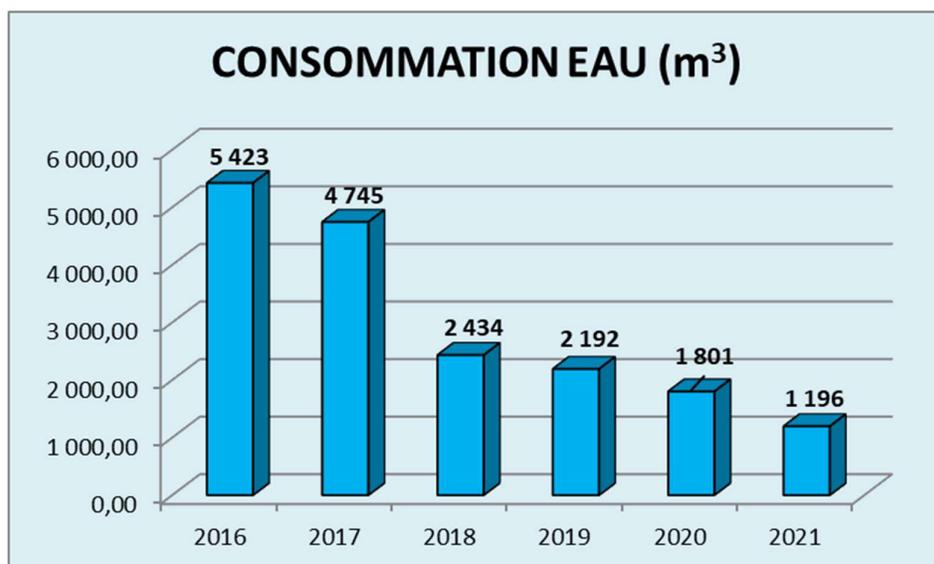
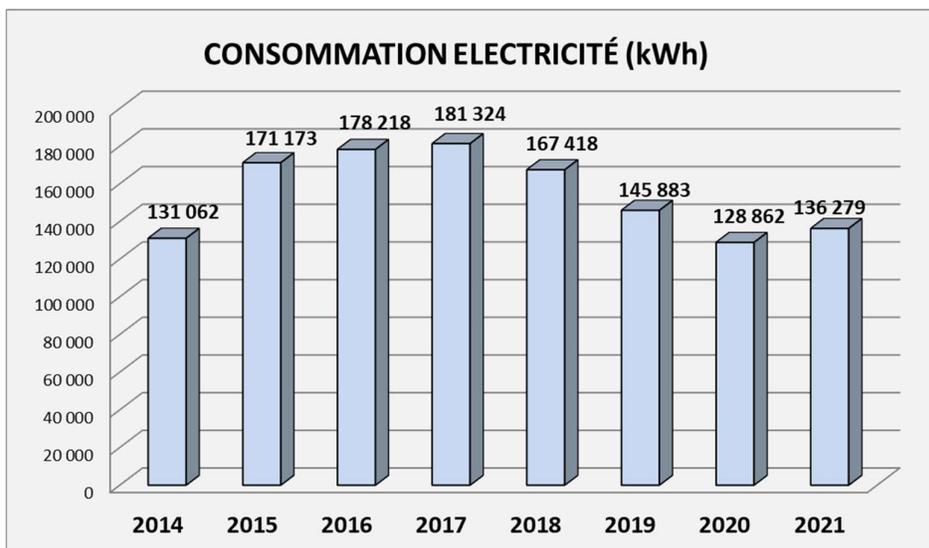


2/ Maîtrise des dépenses de personnel

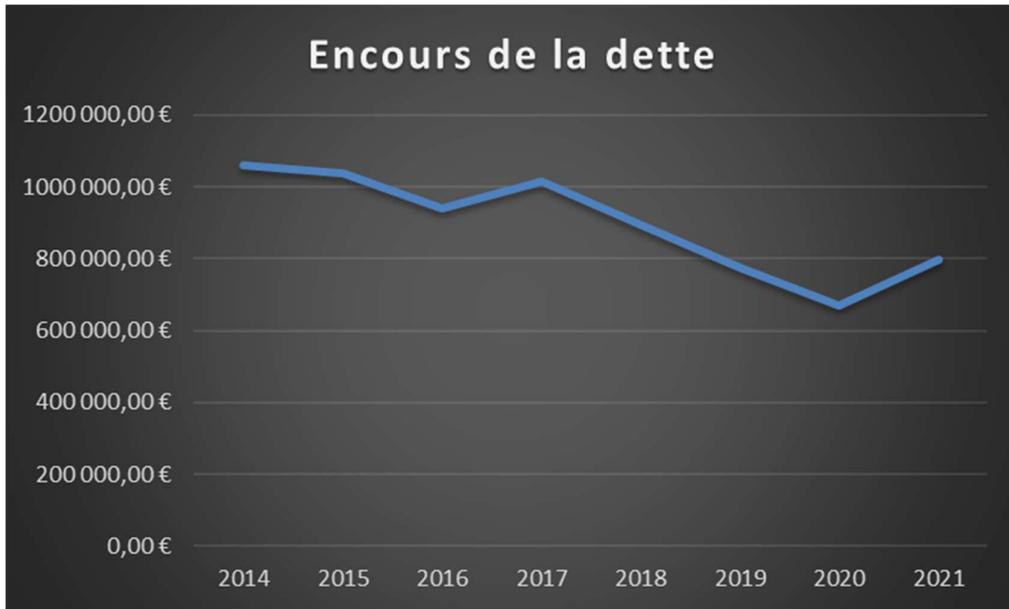


3/Consommations des fluides

Les chiffres sont à relativiser, car les salles municipales ont été peu utilisées en raison des restrictions sanitaires liées au COVID.

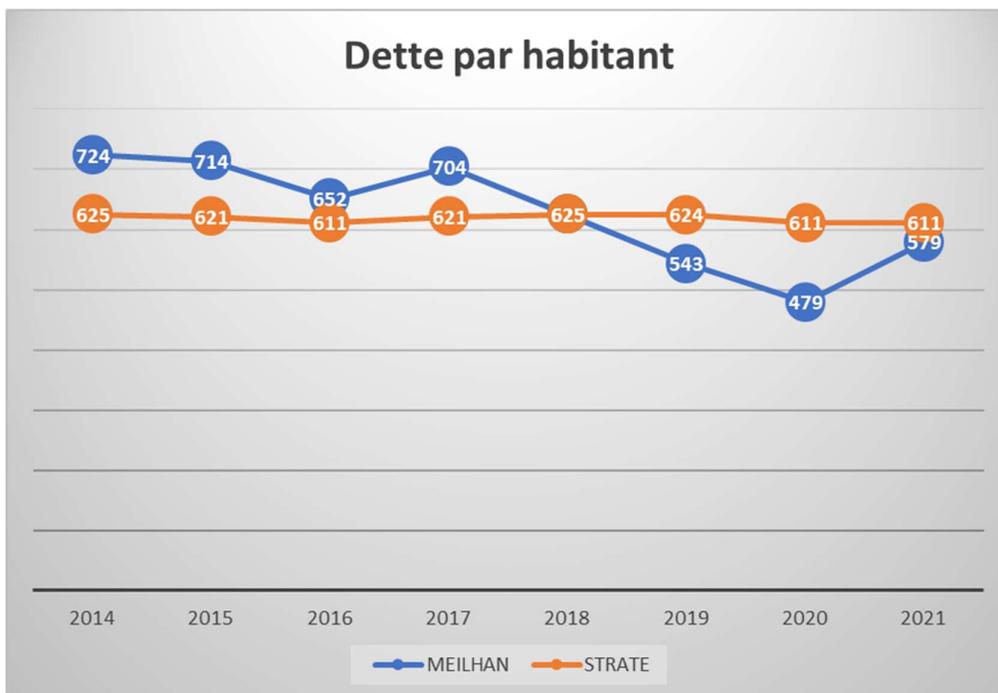


4/La dette



La commune a contracté en 2021 un emprunt de 150.000€ afin de pouvoir payer les entreprises (travaux du bourg et de la chapelle de Tersac), dans l'attente des subventions.

Encours de la dette au 31/12/2021 : **797 370,08€**



Avec un encours de la dette s'élevant à **579€** par habitant, la commune reste en dessous de la moyenne de la strate, qui est de 611€/hbt.

Madame la Maire présente ensuite le compte de gestion 2021 de la commune, dressé par le Trésorier municipal.



047023
TRES. MARMANDE MUNICIPALE

II-1
Exercice 2021

32700 - MEILHAN SUR GARONNE -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 152 549,00	1 523 264,00	2 675 813,00
Titres de recettes émis (b)	312 577,60	1 353 023,66	1 665 601,26
Réductions de titres (c)		12 129,78	12 129,78
Recettes nettes (d = b - c)	312 577,60	1 340 893,88	1 653 471,48
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 152 549,00	1 523 264,00	2 675 813,00
Mandats émis (f)	351 239,86	1 283 498,18	1 634 738,04
Annulations de mandats (g)	5 018,38	3 449,14	8 467,52
Dépenses nettes (h = f - g)	346 221,48	1 280 049,04	1 626 270,52
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		60 844,84	27 200,96
(h - d) Déficit	33 643,88		

Madame la Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. La Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le Compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif au vote.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

-STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire

-STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DÉLIBÉRATION N° 2022-04-01

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 12

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

-DECLARE que le Compte de Gestion de la commune de Meilhan-sur-Garonne, dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Madame la Maire se retire de la séance.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

-VU la délibération n°2022-04-01 portant approbation du Compte de gestion 2021,

-VU les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 et du Code Général des Collectivités Territoriales,

-**CONSIDERANT** que M. Thierry MARCHAND, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

-**CONSIDERANT** que Madame Régine POVEDA, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Thierry MARCHAND, pour le vote du compte administratif,

-**DELIBERANT** sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	1 152 549,00
	Réalisé	373 559,05
	Reste à réaliser	150 000,00

Recettes	Prévus	1 152 549,00
	Réalisé	312 577,60
	Reste à réaliser	160 979,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	1 488 264,00
	Réalisé	1 280 049,04
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévus	1 488 264,00
	Réalisé	1 482 240,97
	Reste à réaliser	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	-60 981,45
Fonctionnement :	202 191,93
Résultat global :	141 210,48

DÉLIBÉRATION N° 2022-04-02

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 12

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

-**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

-**APPROUVE** le compte administratif 2021 de la commune de Meilhan-sur-Garonne,

-**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DOSSIER N°2
AFFECTATION DU RESULTAT 2021 (Commune)

Madame la Maire présente le résultat 2021 de la commune de Meilhan-sur-Garonne.

- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de : **60 844,84 €**
-un excédent reporté de : **141 347,09 €**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **202 191,93 €**

-un déficit d'investissement de : **60 891,45 €**
-un excédent des restes à réaliser de : **10 979,00 €**
Soit un besoin de financement de : **50 002,45 €**

DÉLIBÉRATION N° 2022-04-03

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 12

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 :	202 191,93 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	50 002,45 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT	152 189,48 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DEFICIT	60 981,45 €

DOSSIER N°3

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2022

Madame la Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes ont bénéficié en 2021 du transfert du taux départemental de la **taxe foncière sur les propriétés bâties**. Concernant le département de Lot-et-Garonne, ce taux s'élevait à 27,33%.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, a assuré la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes. Ce transfert de taux n'a pas eu d'impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

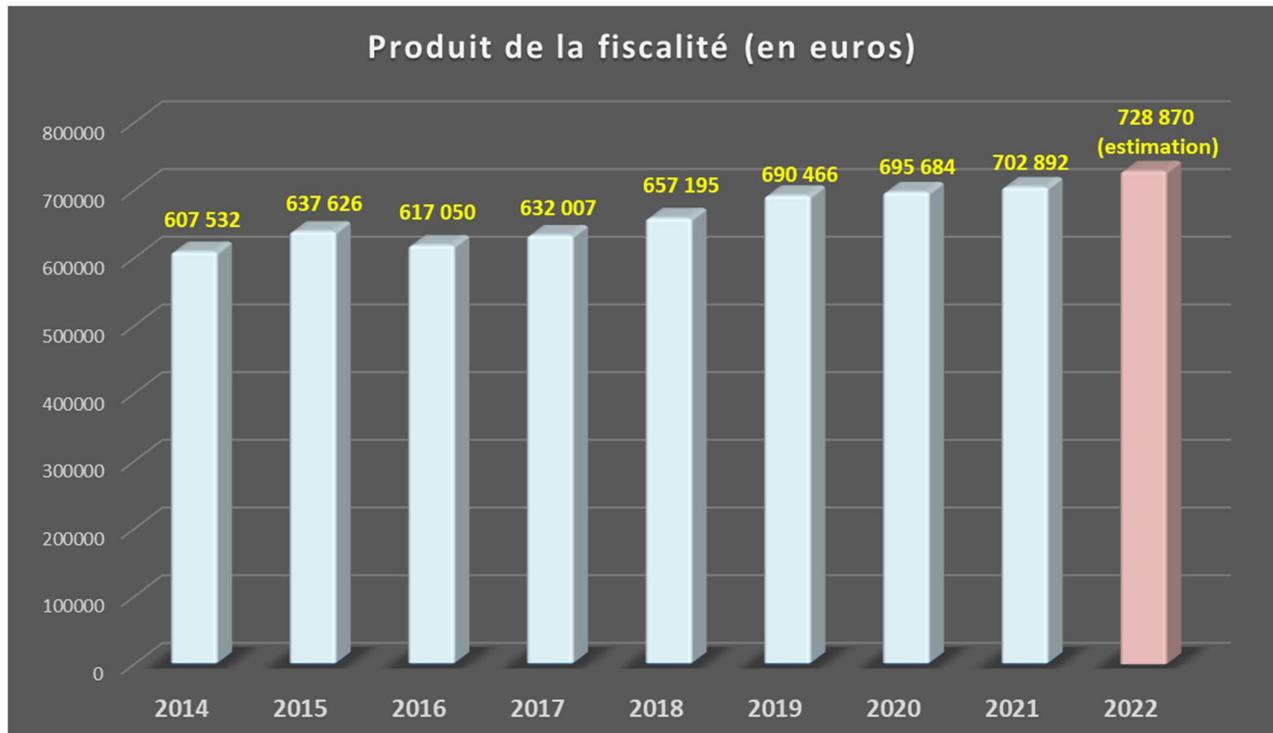
La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote. **Ainsi les communes ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et en 2022.**

Le taux de taxe foncière sur **les propriétés non bâties n'est pas impacté** par la réforme de la fiscalité directe locale.

Madame la Maire propose à l'assemblée de ne pas toucher aux taux communaux de taxe foncière afin de ne pas augmenter la pression fiscale pour les contribuables. Si cette proposition est acceptée, il conviendra d'appliquer pour l'année 2022 les mêmes taux que 2021, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,37%
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 116,05%

Comme le démontre le graphique ci-dessous, la révision des bases fiscales a permis à la commune d'encaisser plus de recettes, sans augmenter les taux d'imposition. Voici une simulation du produit fiscal attendu pour 2022, d'après les bases transmises par les services fiscaux.



-VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
-VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,
-VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

-CONSIDERANT la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
-CONSIDERANT le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021,

DÉLIBÉRATION N° 2022-04-04

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 12

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-**DÉCIDE** d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,37%
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 116,05%

-**INSCRIT** au budget la recette.

DOSSIER N°4
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (Commune)

Madame la Maire présente le Budget Primitif 2022 de la commune de Meilhan sur Garonne.

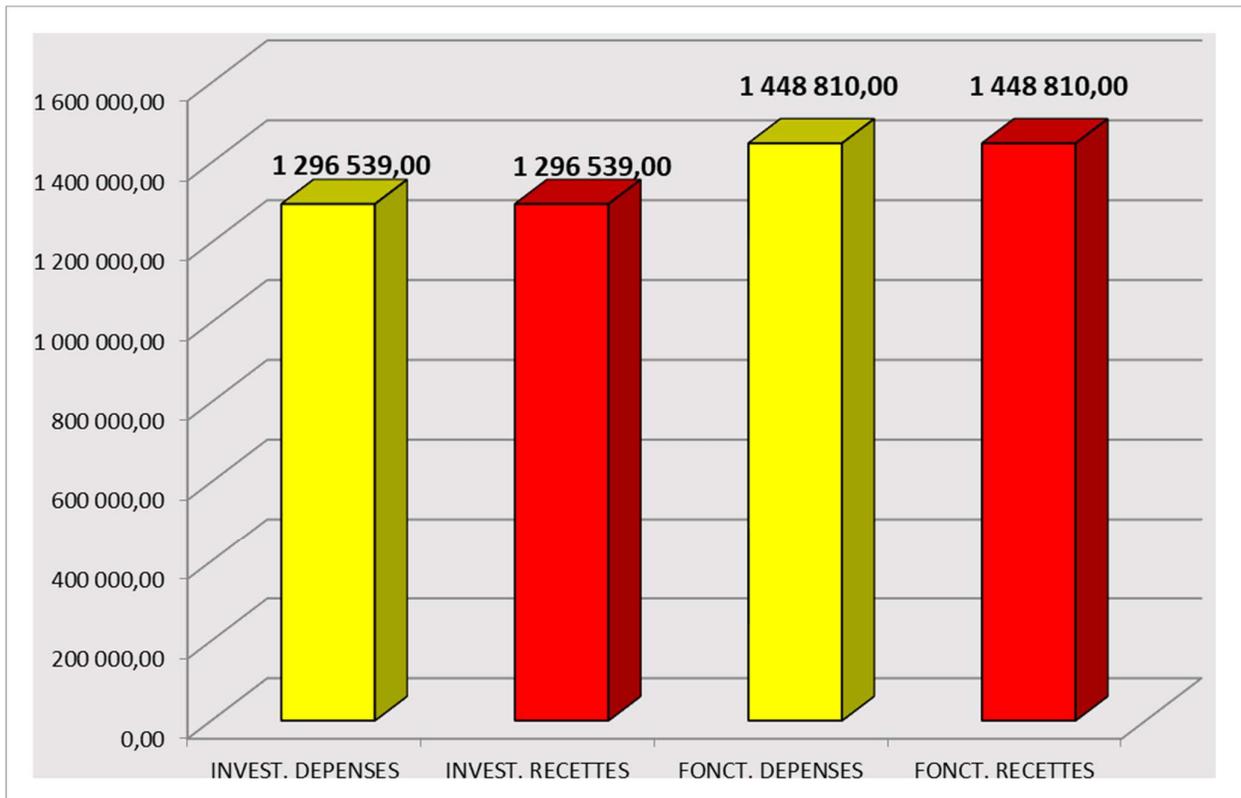
Celui-ci se décompose de la façon suivante, équilibré en dépenses et en recettes :

-Section de fonctionnement : **1 448 810,00€**

-Section d'investissement : **1 296 539,00€**

-Soit un budget total de : **2 745 349,00€**

Après avoir s'être fait présenter le budget, équilibré en dépenses et en recettes :



DÉLIBÉRATION N° 2022-04-05

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 12

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-ADOpte le Budget Primitif 2022 de la commune de Meilhan-sur-Garonne.

COMMUNE DE MEILHAN-SUR-GARONNE - BUDGET PREVISIONNEL 2022

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
1 - MOT VGA SEQ.2 ET 4	336 000,00		336 000,00	1 - MOT VGA SEQ.2 ET 4	336 000,00		336 000,00
45811 - Dépenses (à subdiviser par mandat)	336 000,00		336 000,00	45821 - Recettes (à subdiviser par mandat)	336 000,00		336 000,00
2 - MOT DPT SEQ.2 ET 4	114 000,00		114 000,00	2 - MOT DPT SEQ.2 ET 4	114 000,00		114 000,00
45812 - Dépenses (à subdiviser par mandat)	114 000,00		114 000,00	45822 - Recettes (à subdiviser par mandat)	114 000,00		114 000,00
211 - SECURISATION BOURG SEQ.1	85 000,00		85 000,00	211 - SECURISATION BOURG SEQ.1	15 200,00	160 979,00	176 179,00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	85 000,00		85 000,00	1323 - Départements	15 200,00		15 200,00
				13251 - GFP de rattachement		63 094,00	63 094,00
				1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux		97 885,00	97 885,00
212 - SECURISATION BOURG SEQ.2		150 000,00	150 000,00	212 - SECURISATION BOURG SEQ.2	15 200,00		15 200,00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques		150 000,00	150 000,00	1323 - Départements	15 200,00		15 200,00
214 - SECURISATION BOURG SEQ.4	25 000,00		25 000,00	214 - SECURISATION BOURG SEQ.4	3 300,00		3 300,00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	25 000,00		25 000,00	1323 - Départements	3 300,00		3 300,00
215 - CHAPELLE TERSAC TRANCHE FERME	250 000,00		250 000,00	215 - CHAPELLE TERSAC TRANCHE FERME	220 000,00		220 000,00
2313 - Constructions	250 000,00		250 000,00	1321 - Etats et établissements nationaux	80 000,00		80 000,00
				1322 - Régions	60 000,00		60 000,00
				1323 - Départements	70 000,00		70 000,00
				1328 - Autres	10 000,00		10 000,00
220 - RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS	60 000,00		60 000,00	220 - RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS	45 000,00		45 000,00
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	60 000,00		60 000,00	13251 - GFP de rattachement	22 000,00		22 000,00
				1347 - Dotation de Soutien à l'investissement local	23 000,00		23 000,00
221 - REHABILITATION AGENCE POSTALE	30 000,00		30 000,00	221 - REHABILITATION AGENCE POSTALE	30 000,00		30 000,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	8 500,00		8 500,00	1328 - Autres	30 000,00		30 000,00
2313 - Constructions	21 500,00		21 500,00				
TOTAL OPERATIONS	900 000,00	150 000,00	1 050 000,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES	778 700,00	160 979,00	939 679,00
202 - Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	1 857,00		1 857,00	2031 - Frais d'études	5 000,00		5 000,00
20422 - Bâtiments et installations	7 500,00		7 500,00				
2051 - Concessions et droits similaires	2 000,00		2 000,00				
2111 - Terrains nus	22 000,00		22 000,00				
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	3 000,00		3 000,00				
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00		10 000,00				
2188 - Autres immobilisations corporelles	30 000,00		30 000,00				
2312 - Agencements et aménagements de terrains	8 000,00		8 000,00				
2313 - Constructions	5 000,00		5 000,00				
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	14 000,00		14 000,00				
TOTAL NON INDIVIDUALISE	103 357,00		103 357,00	TOTAL RECETTES	5 000,00		5 000,00
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	1 003 357,00	150 000,00	1 153 357,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQUIPEMENT	783 700,00	160 979,00	944 679,00
001 - Déficit d'investissement reporté	60 982,00		60 982,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	144 000,00		144 000,00
1641 - Emprunts en euros	80 000,00		80 000,00	024 - Produits des cessions d'immobilisations	105 000,00		105 000,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 200,00		2 200,00	10222 - FCTVA	40 000,00		40 000,00
				10226 - Taxe d'aménagement	10 000,00		10 000,00
				1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	50 003,00		50 003,00
				165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 200,00		2 200,00
				28041582 - Bâtiments et installations	473,00		473,00
				280422 - Bâtiments et installations	184,00		184,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	143 182,00		143 182,00	TOTAL RECETTES FINANCIERES	351 860,00		351 860,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 146 539,00	150 000,00	1 296 539,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 135 560,00	160 979,00	1 296 539,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Article	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	290 786,68	335 123,00
60611	Eau et assainissement	10 594,41	17 000,00
60612	Energie - Electricité	24 561,66	30 000,00
60613	Chauffage urbain	22 259,08	25 000,00
60622	Carburants	3 967,01	5 000,00
60623	Alimentations	671,71	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 953,12	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	500,00
60636	Vêtements de travail	331,58	1 000,00
6064	Fournitures administratives	5 536,34	4 000,00
6065	Livres,disques,cassettes (bibliothèque,médiathèque)	0,00	100,00
6067	Fournitures scolaires	6 954,79	4 000,00
6068	Autres matières et fournitures	21 443,66	24 104,00
611	Contrats de prestations de services	40 610,21	40 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	13 002,05	12 059,00
6135	Locations mobilières	6 998,64	8 000,00
615221	Bâtiments publics	3 633,00	14 000,00
615228	Autres bâtiments	4 036,80	3 000,00
615231	Voiries	7 962,00	9 000,00
61551	Matériel roulant	3 823,46	3 500,00
61558	Autres biens mobiliers	309,00	1 000,00
6156	Maintenance	13 037,77	20 000,00
6161	Multirisques	17 378,11	15 000,00
617	Etudes et recherches	855,00	1 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	60,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 928,00	3 500,00
6188	Autres frais divers	45,00	200,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	45,73	600,00
6226	Honoraires	7 761,20	7 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	50,00
6228	Divers	0,00	500,00
6231	Annonces et insertions	798,48	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 267,93	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	902,58	1 000,00
6238	Divers	267,55	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 536,46	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	14 249,69	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	684,02	700,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	500,00
6284	Redevances pour services rendus	760,99	900,00
62876	Au GFP de rattachement	32 145,42	40 000,00
62878	A d'autres organismes	0,00	100,00
6288	Autres services extérieurs	154,77	200,00
63512	Taxes foncières	8 279,00	8 500,00
6358	Autres droits	40,46	50,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Article	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022
012	Charges de personnel et frais assimilés	661 700,62	704 500,00
6218	Autres personnel extérieur	27 503,76	30 000,00
6331	Versement mobilité	1 814,92	2 000,00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 915,65	2 000,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	9 085,94	9 500,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	1 149,42	1 200,00
6411	Personnel titulaire	391 049,31	390 000,00
6413	Personnel non titulaire	30 546,19	45 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	58 632,16	55 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	108 036,22	110 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 244,81	1 200,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	39 251,44	40 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 158,00	1 200,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 405,60	1 500,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	3 604,00	3 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25,00	100,00
6488	Autres charges	14 660,45	12 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	55 358,00
739211	Attributions de compensation	0,00	55 358,00
65	Autres charges de gestion courante	239 778,93	193 712,00
6518	Autres	2 080,86	3 000,00
6531	Indemnités	48 843,00	51 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 180,72	8 200,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	500,00
6542	Créances éteintes	0,00	50,00
6553	Service d'incendie	43 515,53	43 862,00
65548	Autres contributions	102 844,82	29 666,00
6558	Autres contributions obligatoires	814,00	1 000,00
657362	CCAS	0,00	5 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	0,00	16 334,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	33 500,00	35 100,00
66	Charges financières	13 475,76	15 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 367,96	15 000,00
6615	Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	107,80	200,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	260,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	250,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	10,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 100 334,68	1 304 153,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	144 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	428,14	657,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	428,13	657,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		121 130,14	144 657,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 348 128,00	1 448 810,00

SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS (PROPOSITION)

	2021	2022
9RG CLUB AS	50,00	50,00
AMICALE ANCIENS ALGERIE CATM	200,00	200,00
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	200,00	200,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 200,00	1 200,00
ASSOCIATION DU PATRIMOINE	300,00	450,00
ASSOCIATION OH ! PLAISIRS DES PAPILLES	1 500,00	1 500,00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	800,00	800,00
AS MARCELLUS COCUMONT	250,00	300,00
ASSOCIATION VIVRENSEMBLE	0,00	1 000,00
CLUB DES SUPPORTERS GAB	350,00	350,00
COMITE DE JUMELAGE ALSACE	0,00	300,00
COMITE DU SOUVENIR FRANCAIS	0,00	100,00
COMPAGNIE ROSEMONDE	2 000,00	2 000,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	500,00	500,00
GARONNE ASPPT BASKET	12 500,00	12 500,00
L'ABLETTE MEILHANAISE	500,00	500,00
MEILHAN EN FORME	600,00	650,00
SOCIETE DE CHASSE	500,00	500,00
TERTRE EN L'AIR	12 000,00	12 000,00
	33 500,00	35 100,00

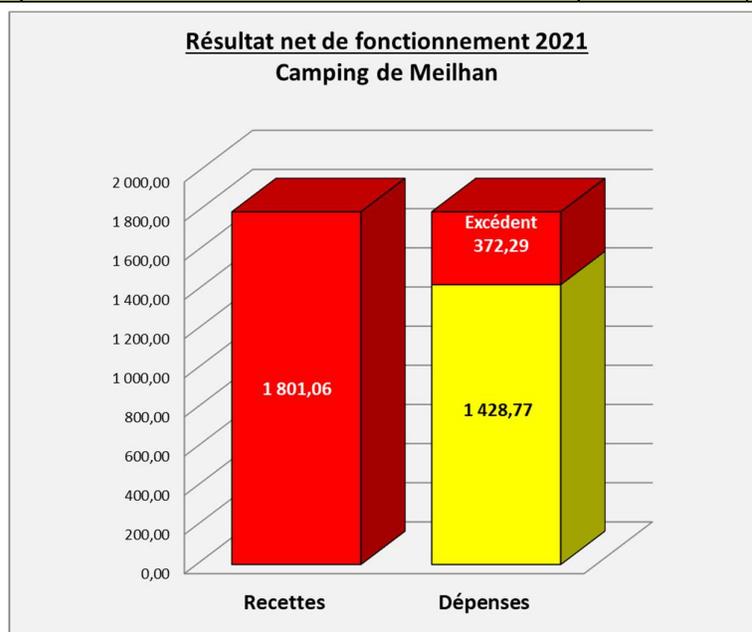
FONCTIONNEMENT RECETTES

Article	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	43 466,02	10 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	43 466,02	10 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	75 589,72	65 050,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	732,00	2 000,00
70312	Redevances funéraires	0,00	150,00
70323	Redevance d'occupation du dom.public communal	1 427,15	1 500,00
70632	A caractère de loisirs	4 145,40	4 500,00
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	23 468,45	15 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	877,74	1 000,00
70846	au GFP de rattachement	28 903,43	30 000,00
70848	aux autres organismes	11 482,91	5 000,00
70876	par le GFP de rattachement	4 106,64	5 000,00
70878	par d'autres redevables	446,00	500,00
7088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	0,00	400,00
73	Impôts et taxes	732 652,00	760 193,00
73111	Impôts directs locaux	678 795,00	705 193,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	724,00	1 000,00
73223	Fds de péréquation des ress com et intercom	25 863,00	26 000,00
7381	Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	27 270,00	28 000,00
74	Dotations, subventions et participations	375 357,38	420 272,00
7411	Dotation forfaitaire	183 028,00	183 787,00
74121	Dotation de solidarité rurale	115 202,00	121 113,00
74127	Dotation nationale de péréquation	9 889,00	9 445,00
744	FCTVA	2 768,89	1 200,00
74718	Autres	947,52	40 000,00
74748	Autres communes	30 947,92	30 000,00
7478	Autres organismes	5 000,00	5 000,00
7482	Compens.perte taxe ad.aux droits mut.,taxe pub fon.	26,00	50,00
74832	Attribution du fonds départ. péréquation taxe pro.	4 175,05	5 000,00
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	23 373,00	23 677,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	35 190,41	25 005,00
752	Revenus des immeubles	35 189,09	25 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	1,32	5,00
76	Produits financiers	97,31	100,00
761	Produits de participations	97,31	100,00
77	Produits exceptionnels	43 541,04	16 000,00
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	408,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	43 133,04	15 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 305 893,88	1 296 620,00
002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	141 347,09	152 190,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 447 240,97	1 448 810,00

DOSSIER N°5
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (Camping)

Madame la Maire présente le compte administratif 2021 du camping municipal.

CAMPING MUNICIPAL MEILHAN SUR GARONNE - 2021			
<i>Chapitres ventilés par Articles</i>			
<i>(Recette - Section Investissement)</i>			
Art.	Désignation	Total Budget	Réalisé
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 430,00	1 428,77
28131	Bâtiments	1 100,00	1 099,79
28153	Installations à caractère spécifique	38,00	37,28
28154	Matériel industriel	292,00	291,70
		1 430,00	1 428,77
<i>(Dépense - Section Fonctionnement)</i>			
Art.	Désignation	Total Budget	Réalisé
011	Charges à caractère général	5 687,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 687,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00
672	Reversement de l'excédent à la coll. de rattach.	1 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 430,00	1 428,77
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corpor	1 430,00	1 428,77
		8 117,00	1 428,77
<i>(Recette - Section Fonctionnement)</i>			
Art.	Désignation	Total Budget	Réalisé
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	1 801,06
757	Redevances versées par fermiers & concessionn	5 000,00	1 801,06
		5 000,00	1 801,06



Madame la Maire présente ensuite le compte de gestion 2021 du camping, dressé par le Trésorier municipal.

047023

TRES. MARMANDE MUNICIPALE



GED

II-1

Exercice 2021

32800 - CAMPING MUNICIPAL MEILHAN/GARO
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 717,00	8 117,00	13 834,00
Titres de recettes émis (b)	1 428,77	1 801,06	3 229,83
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 428,77	1 801,06	3 229,83
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 717,00	8 117,00	13 834,00
Mandats émis (f)		1 428,77	1 428,77
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		1 428,77	1 428,77
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 428,77	372,29	1 801,06
(h - d) Déficit			

Madame la Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. La Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le Compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif au vote.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

-STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire

-STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DÉLIBÉRATION N° 2022-04-01CAMP

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 12

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

-DECLARE que le Compte de Gestion du camping municipal de Meilhan-sur-Garonne, dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Madame la Maire se retire de la séance.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

-VU la délibération n°2022-04-01 portant approbation du Compte de gestion 2021,

-VU les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 et du Code Général des Collectivités Territoriales,

-**CONSIDERANT** que M. Thierry MARCHAND, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

-**CONSIDERANT** que Madame Régine POVEDA, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Thierry MARCHAND, pour le vote du compte administratif,

-**DELIBERANT** sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	5 717,00
	Réalisé	0,00
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévus	5 717,00
	Réalisé	5 715,06
	Reste à réaliser	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	8 117,00
	Réalisé	1 428,77
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévus	8 117,00
	Réalisé	4 917,15
	Reste à réaliser	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	5 715,06
Fonctionnement :	3 488,38
Résultat global :	9 203,44

DÉLIBÉRATION N° 2022-04-02CAMP

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 12

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

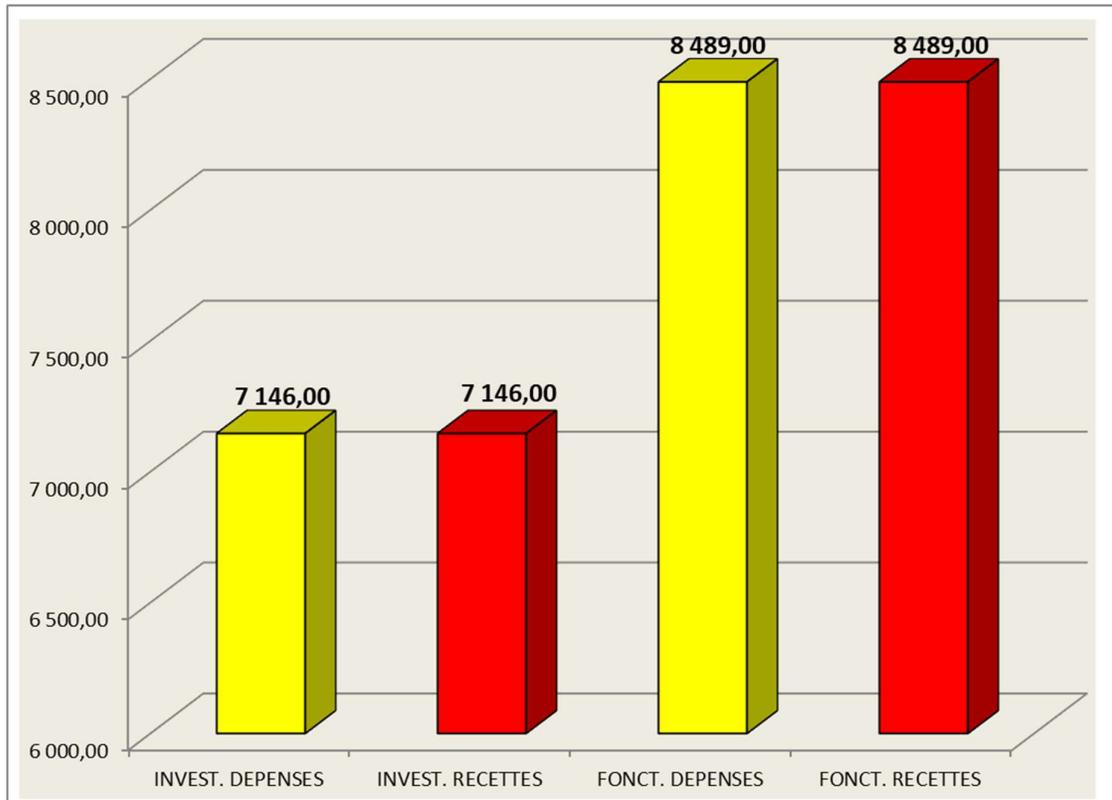
-**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

-**APPROUVE** le compte administratif 2021 du camping municipal de Meilhan-sur-Garonne,

-**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DOSSIER N°6
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (Camping)

Madame la Maire présente le Budget Primitif 2022 du camping municipal de Meilhan sur Garonne. Celui-ci se décompose de la façon suivante, équilibré en dépenses et en recettes :



Après avoir s'être fait présenter le budget, équilibré en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 8 489,00€
- Section d'investissement : 7 146,00€
- Soit un budget total de : **15 635,00€**

DÉLIBÉRATION N° 2022-04-03CAMP

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 12
Votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstentions : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-ADOpte le Budget Primitif 2022 du camping municipal de Meilhan-sur-Garonne

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
21 - Immobilisations corporelles	5 716,00	0,00	5 716,00
2131 - Bâtiments	4 000,00	0,00	4 000,00
2154 - Matériel industriel	1 716,00	0,00	1 716,00
23 - Immobilisations en cours	1 430,00	0,00	1 430,00
2315 - Installations, matériel et outillage technique	1 430,00	0,00	1 430,00
TOTAL DEPENSES REELLES	7 146,00	0,00	7 146,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 146,00	0,00	7 146,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
001 - Excédent d'investissement reporté	5 716,00	0,00	5 716,00
TOTAL RECETTES REELLES	5 716,00		5 716,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 430,00	0,00	1 430,00
28131 - Bâtiments	1 100,00	0,00	1 100,00
28153 - Installations à caractère spécifique	38,00	0,00	38,00
28154 - Matériel industriel	292,00	0,00	292,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 430,00	0,00	1 430,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 146,00	0,00	7 146,00

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2021		2022
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	5 687,00	0,00	5 059,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	3 687,00	0,00	3 059,00
6068 - Autres matières et fournitures	3 687,00	0,00	3 059,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	2 000,00	0,00	2 000,00
61558 - Autres biens mobiliers	2 000,00	0,00	2 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	2 000,00
672 - Reversement de l'excédent à la coll. de rattachement	1 000,00	0,00	2 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	6 687,00	0,00	7 059,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2021		2022
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 430,00	1 428,77	1 430,00
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 430,00	1 428,77	1 430,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 430,00	1 428,77	1 430,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2021		2022
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
	8 117,00	1 428,77	8 489,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2021		2022
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
75 - Autres produits de gestion courante	5 000,00	1 801,06	5 000,00
757 - Redevances versées par fermiers & concessionnaires	5 000,00	1 801,06	5 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 117,00	3 116,09	3 489,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 117,00	4 917,15	8 489,00

DOSSIER N°7
PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAINS COMMUNAUX

Madame la Maire informe que la mairie a reçu plusieurs propositions d'achat pour les terrains communaux situés à Lagrange et Labeyrie.

Madame la Maire présente le projet le plus avancé, porté par la société SHARRC Holding située à Ambès



Fabienne GUIPOUY LAFARGUE demande si le prix des maisons a été fixé.

Madame la Maire répond que c'est en cours d'étude.

Gilles DUSOUCHET dit qu'il n'est pas favorable à ce projet qui va transformer Meilhan en village dortoir. Il préférerait qu'un parc solaire soit créé à cet endroit.

Thierry MARCHAND répond que cela est interdit en entrée de bourg.

Fabienne GUIPOUY LAFARGUE pense qu'il faut se donner le temps de la réflexion.

Madame la Maire répond que la commune va devoir rapidement se positionner car les investisseurs sont dans l'attente d'une décision.

DOSSIER N°8

POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG

Madame la Maire indique que les travaux de **la séquence 1** (route de la Réole) sont terminés, à l'exception des espaces verts (création de massifs et plantations) qui seront réalisés par les services techniques de la commune.

La largeur des écluses est de 3,70m avec des bordures II collées sur voirie. Un dossieret béton de 80cm permet d'atteindre une largeur franchissable de 4,50m de large pour véhicules à gros gabarits. Le cheminement piétonnier, prévu initialement en stabilisé, a été remplacé par de l'enrobé, beaucoup plus confortable pour les piétons et PMR. Idem pour les entrées des riverains. De la terre végétale a été apportée entre la voirie et le cheminement. Des potelets bois ont été disposés tous les 5m pour protéger les espaces verts et sécuriser le cheminement piétonnier.

En ce qui concerne **la séquence 4** (bas du Canal) plusieurs contraintes ont conduit à revoir l'aménagement de cette portion de route :

- la structure du pont ne permet pas d'ancrer une bordure sans prendre le risque de toucher l'étanchéité du pont.
- les enrobés ont une teneur en hydrocarbure très élevée qui rend très contraignant son rabotage
- le garde-corps du pont est très ancien, il ne parait pas concevable de le relever
- le mur de soutènement blanc juste avant le virage penche côté canal et ne doit pas être touché par l'aménagement

Compte-tenu de ces contraintes, le cheminement piétonnier sera réalisé en béton désactivé côté canal et un plateau surélevé sera installé au niveau du carrefour. De plus, une écluse sera positionnée sur le pont (avec priorité pour les véhicules qui arrivent de Marmande). Enfin des bordures béton de type A2 (semi-franchissables) seront installées côté trottoir pour le passage des convois agricoles. La glissière de sécurité sera conservée.

Voici une représentation schématique au sortir du pont :



DOSSIER N°9
POINT SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION
DE LA CHAPELLE DE TERSAC

Madame la Maire indique que les travaux de la tranche ferme (façades et couvertures de la nef et du chevet) touchent bientôt à leur fin.

La tranche optionnelle (façades et couvertures de la chapelle, sacristie et clocher) a été engagée, car une nouvelle subvention a été accordée par la DRAC, comprenant travaux supplémentaires suite à l'effondrement de de la chapelle Nord.

Voici le planning prévisionnel des travaux pour les semaines à venir :

◆ Semaine 15 :

- travaux de couverture (chapelle nord et sacristie)
- travaux de charpente (chapelle nord et sacristie)
- enduit de finition (chapelle nord, sacristie et nef)
- mise en place des menuiseries (nef et chapelle nord)
- restauration de la fenêtre sacristie et révision de la porte Ouest

◆ Semaine 16 :

- fin des travaux de charpente (chapelle nord et sacristie)
- réalisation d'un plafond intérieur et enduit de finition (chapelle nord, nef et sacristie)
- fin de la mise en place des menuiseries (nef et chapelle nord)

La fin des travaux est prévue **le 1^{er} juin** pour les 3 lots.

La menuiserie découverte dans la petite baie de l'abside a été remise en état. Cette disposition correspond à une disposition antérieure au réaménagement XIX^e du chœur.

On constate que les autres menuiseries (plus modernes) se sont inspirées de ce modèle, mais en mettant les moulures à l'intérieur, et non à l'extérieur comme ce fut pourtant le cas à l'origine.

Le projet de menuiserie est donc adapté suite à cette découverte : on reprend le profil du petit bois de la menuiserie ancienne découverte et la moulure sera tournée vers l'extérieur.

Des menuiseries du même type sont conservées à la chapelle du cimetière de Castillonès.

La prochaine réunion de chantier aura lieu jeudi 14 avril à 09h00 sur site.



DOSSIER N°10
RENOUVELLEMENT DES TICKETS RESTAURANT
POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Madame la Maire indique que la convention de mise à disposition de titres Ticket Restaurant au profit des agents communaux est arrivée à son terme et qu'il convient de la renouveler. Madame la Maire rappelle que la participation de l'employeur à l'achat de tickets restaurant est exonérée de charges sociales si elle est comprise entre 50% et 60% du montant nominal du titre. De plus, cette action valorise la politique sociale de la commune en faveur de ses agents.

Madame la Maire propose à l'assemblée d'attribuer à l'ensemble des agents occupant un emploi permanent, titulaires ou contractuels, un montant mensuel de tickets restaurant identique aux années précédentes à savoir :

- pour les agents travaillant à temps plein : 60€ par mois, soit 8 tickets de 7,50€
- pour les agents à temps non complet : le montant sera proratisé en fonction de la quotité de travail.

Madame la Maire propose de fixer, comme auparavant, la participation patronale à hauteur de 50%.

Elle propose également d'appliquer la règle suivante :

- un agent absent (hors congés et accident de travail) entre 8 et 14 jours ne pourra bénéficier que de 4 tickets pour le mois concerné
- un agent absent plus de 14 jours (hors congés et accident de travail) ne percevra pas de tickets pour le mois concerné

DÉLIBÉRATION N° 2022-04-06

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 12
Votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstentions : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-DECIDE d'attribuer à l'ensemble des agents de la commune de Meilhan occupant un emploi permanent, titulaires ou contractuels, un montant mensuel de tickets restaurant de **60€** par mois pour les agents travaillant à temps plein

-PRECISE que pour les agents à temps non complet, le montant sera proratisé en fonction de la quotité de travail.

-FIXE la valeur faciale du titre restaurant à 7,50€

-FIXE la participation de la commune à 50% de la valeur faciale du titre

-PRECISE qu'un agent absent (hors congés et accident de travail) entre 8 et 14 jours ne pourra bénéficier que de 4 tickets pour le mois concerné

-PRECISE un agent absent plus de 14 jours (hors congés et accident de travail) ne percevra pas de tickets pour le mois concerné

-AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer le marché avec la société Edenred France pour la mise à disposition des titres Ticket Restaurant

-INSCRIT au budget la dépense au compte 6488.

DOSSIER N°11**MOUVEMENT DE PERSONNEL – CREATION DE POSTES « PEC »**

Madame la Maire rappelle que suite au départ de 3 agents au sein des services techniques (2 agents en disponibilité et 1 agent à la retraite), la commune a entrepris des démarches de recrutement pour leur remplacement. Un premier agent polyvalent a été recruté au 1^{er} avril dans le cadre d'une stagiairisation. Il s'agit de **M. Vincent BIRAC**. Un autre agent, spécialisé dans les espaces verts, devrait être recruté courant mai/juin et un autre dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC).

En ce qui concerne l'entretien des bâtiments, la commune a recruté **Mme Hafida BENACHIR** dans le cadre d'un PEC, pour un an, à compter du 1^{er} avril.

Madame la Maire informe que le dispositif PEC a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Madame la Maire propose de créer 2 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

POSTE N°1	POSTE N°2
Intitulé : agent d'entretien Durée du contrat : 12 mois Durée hebdomadaire de travail : 30 heures Rémunération : 100% du SMIC horaire	Intitulé : agent des services techniques Durée du contrat : 12 mois Durée hebdomadaire de travail : 35 heures Rémunération : 100% du SMIC horaire

Madame la Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi ainsi que les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées

DÉLIBÉRATION N° 2022-04-07**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 12

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **DECIDE** de créer 2 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

POSTE N°1	POSTE N°2
Intitulé : agent d'entretien Durée du contrat : 12 mois Durée hebdomadaire de travail : 30 heures Rémunération : 100% du SMIC horaire	Intitulé : agent des services techniques Durée du contrat : 12 mois Durée hebdomadaire de travail : 35 heures Rémunération : 100% du SMIC horaire

- **AUTORISE** Madame la Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Election présidentielle du 10 et 24 avril 2022

Madame la Maire précise que le bureau de vote est situé à la Maison du Temps Libre en raison du contexte sanitaire.

Il ouvrira à 08h00 et fermera à 19h00.

Madame la Maire présente les permanences du bureau de vote pour les 2 tours.

<u>Permanences du bureau de vote le 10 avril 2022 (1er tour)</u>				
BUREAU 1				
	Président	Secrétaire	Assesseur 1	Assesseur 2
08h00/09h00	Régine POVEDA	Cathy CENES	Francis LACOME	Jacqueline AGOSTINI
09h00/11h00	Thierry MARCHAND	Jacqueline AGOSTINI	Emilie MAILLOU	Jean BARBE
11h00/13h00	Régine POVEDA	Véronique MUSOLINO	Emilie MAILLOU	Fabienne GUIPOUY
13h00/15h00	Régine POVEDA	Serge CAZE	Gilles DUSOUCHET	Mireille BUSSY
15h00/17h00	Thierry MARCHAND	Cathy CENES	Francis LACOME	Mireille BUSSY
17h00/19h00	Régine POVEDA	Cathy CENES	Francis LACOME	Jacqueline AGOSTINI

<u>Permanences du bureau de vote le 24 avril 2022 (2ème tour)</u>				
BUREAU 1				
	Président	Secrétaire	Assesseur 1	Assesseur 2
08h00/09h00	Régine POVEDA	Cathy CENES	Francis LACOME	Céline PONS
09h00/11h00	Thierry MARCHAND	Jacqueline AGOSTINI	Emilie MAILLOU	Jean BARBE
11h00/13h00	Régine POVEDA	Jacqueline AGOSTINI	Emilie MAILLOU	Véronique MUSOLINO
13h00/15h00	Régine POVEDA	Serge CAZE	Gilles DUSOUCHET	Mireille BUSSY
15h00/17h00	Thierry MARCHAND	Cathy CENES	Francis LACOME	Céline PONS
17h00/19h00	Régine POVEDA	Cathy CENES	Francis LACOME	Céline PONS

2/ SIVU Chenil Fourrière 47

Madame la Maire informe que suite à de nombreux dysfonctionnements constatés au sein de la gouvernance du SIVU Chenil Fourrière 47, l'Association des Maires de Lot-et-Garonne (ADM47) a saisi le Préfet pour lui signaler de nombreuses irrégularités.

Afin que de nouvelles élections soient organisées, l'ADM47 a proposé aux délégués titulaires et suppléants des 319 communes adhérentes, selon le principe de libre administration des collectivités territoriales, de présenter leur démission au sein du SIVU.

En effet, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la tenue de nouvelles élections si plus d'un tiers des représentants de communes membres a démissionné.

Suite à cette proposition de l'ADM47, Véronique MUSOLINO, déléguée communale au sein du SIVU Chenil Fourrière 47 et son suppléant, M. Gilles DUSOUCHET, ont informé par courrier adressé à Madame la Maire qu'ils démissionnaient du SIVU à compter du 29 mars 2022.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de cette démission.

-CONSIDERANT les nombreux dysfonctionnements observés au sein de la gouvernance du SIVU Chenil Fourrière 47 ;

-VU le courrier adressé par Madame Véronique MUSOLINO informant de son souhait de démissionner de son poste de déléguée titulaire au sein du SIVU Chenil Fourrière 47 ;

-VU le courrier adressé par Monsieur Gilles DUSOUCHET informant de son souhait de démissionner de son poste de délégué suppléant au sein du SIVU Chenil Fourrière 47 ;

DÉLIBÉRATION N° 2022-04-08

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 12

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

-PREND ACTE des démissions de Madame Véronique MUSOLINO et de Monsieur Gilles DUSOUCHET en tant que délégués communaux au sein du SIVU Chenil Fourrière 47.

3/ Motion de soutien aux filières touchées par l'épisode de gel d'avril 2022

Au niveau national, la nuit du 3 au 4 avril 2022 a été la plus froide depuis avril 1947. Selon les premières constatations, il pourrait s'agir d'une catastrophe comparable à celle de l'an dernier avec, dans le secteur des fruits à noyaux, des pertes supérieures à 50 % sur la moitié du territoire.

Néanmoins l'impact de cet épisode de gel varie fortement d'une culture à l'autre en fonction de révolution des cycles végétatifs. Ainsi, pour la filière « prune », le B.I.P estime la récolte compromise à 70%.

En déplacement dans le Tarn-et-Garonne, le Premier ministre a annoncé la création d'un fonds d'aide d'urgence à la main des Préfets pour un montant de 20 millions d'euros, l'activation du fonds national des calamités agricoles et la prise en charge exceptionnelle des cotisations sociales des exploitations concernées.

Toutefois, ces premières mesures seront manifestement insuffisantes au regard des dégâts observés sur certaines cultures. Rien qu'en Lot-et-Garonne, les pertes pour la seule filière « prune » pourraient s'élever à 5 millions d'euros.

Réunis en Conseil Municipal le 9 avril 2022, les élus de Meilhan-sur-Garonne :

-REAFFIRMENT leur solidarité avec la profession agricole et demandent un état des lieux approfondi et rapide, filière par filière, pour mesurer l'ampleur des pertes dues au gel d'avril 2022 ;

-DEMANDENT la constitution d'une commission multipartite pour accompagner les agriculteurs dans la mise en place et le financement des solutions innovantes de protection contre le gel ;

-DEMANDENT aux autorités compétentes d'augmenter la couverture assurance-récolte des exploitants ;

-DEMANDENT que l'Etat tienne réellement ses engagements notamment en matière de prise en charge des cotisations sociales. Le Conseil Municipal de Meilhan-sur-Garonne sera donc très vigilant quant à la mise en œuvre effective des dispositions promises ;

-DEMANDENT au Préfet de réunir l'ensemble des acteurs de ce dossier le plus rapidement possible afin de coordonner les dispositifs qui seront mis en œuvre pour soutenir notre agriculture départementale et les agriculteurs, y compris dans les aspects de soutien psychologique.

4/ Proposition d'achat d'un terrain communal

Madame la Maire informe que M. Noël GOUALCH souhaiterait acheter une partie d'un terrain appartenant à la commune au lieu-dit « *Pied d'Argent* », afin de pouvoir accéder à des terres qu'il exploite. La parcelle concernée est cadastrée n°YD 10 et la surface souhaitée par M. GOUALCH mesure environ 570m².

Madame la Maire demande à l'assemblée si elle souhaite vendre une partie de cette parcelle et dans l'affirmative, de déterminer son prix de vente.

DÉLIBÉRATION N° 2022-04-09

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 12

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

-DECIDE la vente d'une partie de la parcelle cadastrée YD 10 à M. Noël GOUALCH, domicilié à Meilhan-sur-Garonne,

-FIXE le prix de vente de cette parcelle à 0,25€ le mètre carré,

-PRECISE que les frais de bornage éventuels seront à la charge de l'acquéreur,

-PRECISE que cette vente sera formalisée par la signature d'un acte administratif,

-AUTORISE Madame la Maire à signer tout document ou acte relatifs à cette vente,

-INSCRIT la recette au budget.

5/ Attribution de compensation versée à VGA

Madame la Maire informe qu'elle va demander à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de recalculer le montant versé par la commune à VGA, en neutralisant l'attribution de compensation négative à hauteur de -48.929,73€/an à compter de 2020, ce qui correspond au coût annuel du transfert du Centre de Loisirs et de l'Office de Tourisme.

6/ Voirie

Madame la Maire informe que VGA va entreprendre en 2022 les travaux de réfection des routes suivantes : route de Béraud, route de Campagne et route de Laplaa (1^{ère} phase), route de Lartigue, route de Beaulieu et le tour de la salle des sports (2^{ème} phase).

7/ Demande de participation financière pour le transport scolaire

Madame la Maire fait part d'un courrier reçu du Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves (SITE) de Miramont qui demande à la commune de Meilhan une participation de 55€ pour rembourser les frais de transport d'un élève meilhanais scolarisé à la MFR de Bourgougnague.

Madame la Maire précise que la commune de Meilhan n'a jamais participé au remboursement des frais de fonctionnement d'un syndicat dont elle n'est pas adhérente, et qu'aucun texte réglementaire n'impose cette participation. Elle propose donc à l'assemblée que la commune ne donne pas suite à cette demande.

Proposition acceptée à l'unanimité.

8/ Culture - Patrimoine

Madame la Maire informe que les journées européennes du Patrimoine se dérouleront les 17 et 18 septembre prochains. Il est prévu que la commune de Meilhan y participe, en partenariat avec l'Association du Patrimoine. Le programme reste encore à définir, mais plusieurs pistes ont été envisagées comme une visite guidée du village ou des animations autour de la chapelle de Tersac.

Madame la Maire informe que la troupe de théâtre « La rampe Caumontaise », présidée par Sébastien LAFFARGUE, va organiser un festival de théâtre amateur sur la commune de Meilhan les 02 et 03 juin 2023.

Madame la Maire informe qu'un projet artistique est à l'étude avec l'artiste locale Corvus, qui a déjà réalisé une fresque éphémère sur l'Esplanade du Tertre. Cette œuvre a notamment été reprise par VGA pour réaliser ses cartes de vœux 2022.

L'objectif de l'artiste est de réaliser une déclinaison de 5 dessins du même style, qui seront peints dans le cœur de bourg. Les lieux identifiés pour accueillir une fresque sont tous dans le domaine public, les surfaces sont soit des supports récents (muret en parpaings), qui ont besoin d'être embellis (murs cimentés) ou amovibles (porte).



Utiliser l'art comme médiateur vers le circuit patrimoine, utiliser l'art pour s'adresser aux curieux qui découvrent des sites les yeux en l'air et le nez au vent, plutôt que sur des applis ou des cartographies, c'est le choix que fait la commune de Meilhan-sur-Garonne avec ce projet. Les fresques devraient être réalisées avant l'été.

Madame la Maire informe des visites guidées du village seront prochainement proposées par Alice ELBAZ, guide conférencière. Ces visites se tiendront les 20 et 27 avril, les 4 et 18 mai et le 15 juin, toutes à 18h. Une participation de 10€ sera demandée (gratuit pour les moins de 8 ans).

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame la Maire** clôt la séance à 12h30.